Serein et Armance
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	12 NOVEMBRE 2026

RELEVE DE DECISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BOULOGNE (suppléante de M. MATIVET) – BRUNIOT - BUCINA – CORNELIS - DAM – DAUVISSAT – DELOT – DENOMBRET - ETIENNE – RELTIENNE – ROY - THEVENON

Messieurs BAILLET – BERTHIER – BLANCHET - BLAUVAC – BOUCHERON A. – BOUCHERON D. – CEBRUNSKA – CHARTI - CLERIN – CORNIOT – COURSIMAULT – CROZET – DELAGNEAU G - DELAGNEAU J.L. – DELOT – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GAILLOT M.-. GUETTARD – HARIOT – HOGENDOORN (suppléant de Mme LUCAS) – HUOT – MAILLARD – MORINIERE – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – SEILLIEBERT – TORI

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Madame GUENARD et Messieurs DOS SANTOS et HUET, lesquels avaient donné respectivement pourvoir de voter en leurs noms à Messieurs BLANCHET, CORNIOT et Madame DAUVISSAT.

ETAIENT ABSENTS :

Madame BLANCHON et Monsieur NONAT

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – ENTREPRISES – COMMERCE – DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURES DOMINICALES – LECLERC EXPRESS – BRIENON SUR ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- **STATUE** favorablement sur la demande de dérogation au repos dominical déposée par la SAS DISMI exploitant de l'enseigne Leclerc Express sise à Brienon sur Armançon pour les dates suivantes : 31 octobre 2027, 7 novembre 2027, 14 novembre 2027, 21 novembre 2027, 5 décembre 2027, 12 décembre 2027, 19 décembre 2027 et 26 décembre 2027 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - SERVICES – STATION SERVICE COMMUNAUTAIRE – AVENANT AU CONTRAT AVEC LA SOCIETE TOTAL ENERGIE MARKETING FRANCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la poursuite de l'exploitation de la station-service communautaire sise route de Joigny à Brienon sur Armançon pour une année supplémentaire ;

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation à l'actuel contrat de partenariat avec la société Total Energies Marketing France ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant au contrat initial.

FAMILLE ET SANTE – ACTION SOCIALE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'YONNE – PERIODE 2027 - 2031

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne et les communes impliquées dans la démarche ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention au nom de la Communauté de communes Serein et Armance.

SERVICE A LA POPULATION – ACTION SOCIALE – MSA – PROGRAMME « GRANDIR EN MILIEU RURAL » - ANNEE 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant à venir à la convention territoriale, conclue en 2023 avec la MSA pour la mobilisation des crédits affectés à notre territoire communautaire à hauteur de 9 600 € pour l'année 2026 à laquelle seront associées les fiches actions suivantes :
  - Permis d'avancer – Volet Mobilité : lever les freins de déplacement pour accéder au code de la route avec un montant d'aide de 2 400 €.
  - Permis d'avancer – Volet Jeunesse : stage intensif « réussir son code de la route en milieu rural » avec un montant d'aide de 7 200 €.

- **APPROUVE** l'avenant à venir à la convention avec « l'AGSSF – Espace Famille Florentinois » sur les mêmes bases d'action que la convention avec la MSA ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature des deux conventions.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (Mme BRUNIOT et Mr. CLERIN), 0 abstention et 44 voix pour :

- **APPROUVE** l'avenant au contrat de Délégation de Service Public avec la société SAUR pour le service EAU POTABLE ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – TARIFS 2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 4 voix contre (Mmes BRUNIOT, THEVENON et Mrs CLERIN et DELAGNEAU J.L), 0 abstention et 42 voix pour :

- **APPROUVE** les tarifs d'EAU POTABLE pour l'année 2027 tels que définis ci-dessous :

  Pour les communes de Beaumont, Bellechaume, Beugnon, Brienon sur Armançon, Champlost, Chemilly sur Yonne, Chéu, Esnon, Germigny, Hauterive, Héry, Jaulges, Lasson, Mercy, Mont Saint Sulpice, Neuvy Sautour, Ormoy, Paroy en Othe, Saint Florentin, Seignelay, Turny, Venizy, et Vergigny :

  - Part fixe communautaire : 47,00 € HT
  - Part variable communautaire : 0,909 € HT/m3

  Pour la commune de Chailley :

  - Part fixe communautaire : 0,00 € HT
  - Part variable communautaire : 0,00 € HT/m3

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (Mme THEVENON et Mr DELAGNEAU J.L), 0 abstention et 44 voix pour :

- **FIXE** à **0,117** € HT /m3 pour l'année 2027, la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu ;

- **DIT** que cette contrevaleur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est notamment facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la collectivité conformément à la convention de mandat passée avec les délégataires ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – REDEVANCE POUR PERFORMANCE SUR LA RESSOURCE EN EAU - 2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (Mme THEVENON et Mr DELAGNEAU J.L), 0 abstention et 44 voix pour :

- **FIXE** pour la redevance prélèvement pour l'année 2027, le taux de 0,149 € / m^3 consommé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – PROTECTION DE LA RESSOURCE – ANIMATION DES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGE – PARTENARIAT POUR LA PERIODE 2026 – 2028 – AVENANT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (Mr CLERIN), 0 abstention et 45 voix pour :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat et de coopération public-public pour l'animation agricole des bassins d'alimentation de captage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant à la convention de partenariat et de coopération public-public pour l'animation agricole des bassins d'alimentation de captage ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets 2026, 2027 et 2028.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – CREATION D'UNE INTERCONNEXION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le programme de travaux de création de l'interconnexion entre le réseau d'eau potable de Beaumont / Chemilly sur Yonne et celui de Seignelay pour un coût global de 217 075,73 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs sur la base du tableau ci-dessous :

Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Agence de l'eau Seine Normandie	72 580 €	40%
Etat - DETR	72 580 €	40 %
Fonds propres	36 292,46€	20 %
Total	181 452,46 €	100 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (Mr DELAGNEAU J.L.) et 45 voix pour :

- **APPROUVE** le programme de travaux renouvellement des réseaux d'eau potable sur plusieurs communes constituant une 1ère tranche du programme 2027-2028 d'un montant prévisionnel global de 2 250 000€ HT (y compris ingénierie) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs sur la base du tableau ci-dessous :

Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Agence de l'eau Seine Normandie	900 000 €	40%
Etat - DETR	900 000 €	40 %
Fonds propres	450 000 €	20 %
Total	2 250 000 €	100 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS 2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 3 voix contre (Mme THEVENON et Mrs DELAGNEAU J.L et CLERIN), 2 abstentions (Mme BRUNIOT et Mr QUOIRIN) et 41 voix pour :

- **APPROUVE** les tarifs d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'année 2027 tels que définis ci-dessous :

  Pour les communes de ***Beaumont, Bellechaume y compris les hameaux de Prunelles et Vachy (commune de Champlost), Brienon sur Armançon, Chéu, Hauterive, Héry, Germigny, Mercy, Neuvy Sautour, Ormoy, Paroy en Othe, Seignelay et Vergigny*** :
  - Part fixe communautaire : 45,00 € HT
  - Part variable communautaire : 0,92 € HT/m3

  Pour la commune de ***Chailley*** :
  - Part fixe communautaire : 71,56 € HT
  - Part variable communautaire : 1,57 € HT/m3

  Pour la commune de ***Champlost (hors hameaux de Prunelles et Vachy)*** :
  - Part fixe communautaire : 5,00 € HT
  - Part variable communautaire : 0,80 € HT/m3

  Pour la commune de ***Chemilly sur Yonne***

  Du 1er janvier 2027 au 28 février 2027
  - Part fixe communautaire : 85 € HT
  - Part variable communautaire : 0,74 € HT/m3

  Du 1er mars 2027 au 31 décembre 2027
  - Part fixe communautaire : 45,00 € HT
  - Part variable communautaire : 0,92 € HT/m3

  Pour la commune de ***Saint Florentin*** :
  - Part fixe communautaire : 0,00 € HT
  - Part variable communautaire : 0,35 € HT/m3

  Pour la commune de ***Venizy*** :
  - Part fixe communautaire : 5,00 € HT
  - Part variable communautaire : 0,80 € HT/m3

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** à **0,1382** €HT /m3 pour l'année 2027 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini ;

- **DIT** que cette contrevaleur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est notamment facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la Communauté de communes au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention avec les délégataires ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ANIMATIONS SPORTS ET CULTURE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – TARIFS 2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. CLERIN), 0 abstention et 45 voix pour :

- **APPROUVE** la grille tarifaire pour l'année 2027 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – INSTRUCTION AUTORISATION DROITS DES SOLS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre ; 3 abstentions (Messieurs CLERIN, RAMON, DELAGNEAU Jean Luc) et 43 voix pour :

- **MET** fin à la convention de mise à disposition d'un agent communal de la commune de Saint Florentin pour l'instruction au sein du service commun ADS et fait appel à un prestataire spécialisé ;

- **FIXE** à compter du 1er décembre 2026 les tarifs de prestation Instruction « Autorisations Droit des Sols » de la manière suivante :

Actes	Tarifs
CUb	110 €
Déclarations préalables	135 €
Permis de construire	200 €
Permis de démolir	200 €
Permis d'aménager < 2 500 m²	350 €
Permis d'aménager > 2 500 m²	370 €
Autorisation de travaux	150 €
Enseignes	160 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTIONS – POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND AUXERROIS – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** Madame Catherine FAVRE et Monsieur Mathieu LOTH pour siéger au sein du Conseil de Développement du PETR ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE – BUDGET EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE**, le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année définie chaque année par Monsieur le Président pour l'agent du budget eau Potable ;

- **DIT** que le versement de cette prime sera réalisé sur le salaire du mois de novembre de chaque année ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CREE** une commission d'appel d'offres permanente ;

- **ORGANISE** l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en conformité avec les dispositions de l'article 1411-5 alinéa 2 du CGCT ;

- **PRECISE** que dans le cadre de la préparation et de la passation de marchés publics dans le cadre des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission sera appelée à :
  - choisir le titulaire du marché,
  - se prononcer sur tout projet d'avenant entrainant une augmentation du montant global d'un marché public supérieur à 5% ;

- **PRECISE** que le délai de convocation de la commission sera de cinq (5) jours francs ;

- **PRECISE** qu'en cas de partage égal des voix, le Président de la commission ou son représentant aura voix prépondérante ;

- **DECIDE** que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu avant la prochaine séance du Conseil communautaire du 10 décembre 2026 ;

-

- **DECIDE** que les élections auront lieu à la prochaine séance du Conseil communautaire, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION – COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CREER** une commission de délégation de service public permanente,

- **ORGANISE** l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales,

- **PRECISE** que dans le cadre de la préparation et de la passation de contrats de délégation de service public, cette commission sera appelée :
  - à analyser les candidatures et à établir la liste des candidats admis à remettre une offre,
  - à analyser et à formuler un avis sur les propositions des candidats avant que soient engagées des négociations, le cas échéant.

- **PRECISE** que dans le cadre de l'exécution des contrats de délégation de service public, cette commission sera consultée pour avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%,

- **DECIDE** que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu avant la séance du prochain conseil communautaire le 10 décembre 2026,

- **DECIDE** que les élections auront lieu à la prochaine séance du conseil communautaire, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

FINANCES – INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DISSOUS AU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le transfert comptable des résultats d'exécution entre le budget principal et les budgets EAU et ASSAINISSEMENT ;

- **AUTORISE** les mouvements d'écritures au compte 1068 sur le budget principal (en dépense d'investissement) et sur le budget EAU POTABLE (en recette d'investissement) à hauteur de 5 346,94 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2026 concernés, et à émettre l'ensemble des titres et mandats de régularisation.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ***Dépenses de Fonctionnement :***

-	611	– Contrats de prestations de services	227 501,29 €
-	023	– Virement à la section d'investissement	5 346,94 €
-	657381	– Subventions de fonctionnement autres établissements locaux	45 000,00 €
		Total	***277 848.23 €***

- ***Recettes de Fonctionnement :***

-	758888	– Produits exceptionnels divers	277 848,23 €
		Total	***277 848.23 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ***Dépenses d'investissement :***

-	1068	– Excédents de fonctionnement capitalisés	5 346,94 €
		Total	***5 346.94 €***

- ***Recettes d'investissement :***

-	021	– Virement de la section de fonctionnement	5 346,94 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ZAE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ***Dépenses de Fonctionnement :***

-	61521	– Terrains	- 0,01 €
-	023	– Virement à la section d'investissement	0,01 €
		Total	***0.00 €***

- ***Dépenses d'investissement :***

-	001	– Solde d'exécution de la section d'investissement	0,01 €
		Total	***0.01 €***

- ***Recettes d'investissement :***

- 021 – Virement de la section de fonctionnement 0,01 €

Total 0.01 €

FINANCES – MODIFICATION AFFECTATION DES RESULTATS 2026 – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de rectifier l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget Annexe ZAE ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de 38 391.12 € au compte 1068 (Recettes d'Investissement) ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de 59 157.08 € au compte 001 (Dépenses d'Investissement).

FINANCES – BUDGET MSP – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- ***Dépenses de fonctionnement :***

- 6162 – Assurance obligatoire dommage construction 15 000,00 €
- 6353 – Impôts indirects 30 000,00 €

Total 45 000.00 €

- ***Recettes de fonctionnement :***

- 74741 – Subv d'exploit De la collectivité de rattachement 45 000,00 €

Total 45 000.00 €

FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

-	63718	– Autres	-81569.68 €
-	701249	– Revt à l'agence de l'eau – Red pollution	230 382,00 €
-	1023	– Virement à la section d'investissement	-621 594,03 €
-	6811	– Dot. Amort. sur immo. Incorp. et corp.	615 882,49 €
-	6588	– Autres charges diverses de gestion courante	262 073,93 €
-	6615	– Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	15 000,00 €
-	6815	– Dot. aux provisions pour risques et charges	124 857,37 €
		Total	**545 032.08 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

-	747	– QP des sub d'invest. au résultat de l'exercice	-364,60 €
-	7815	– Reprises sur prov. pour risques et chg d'exploit.	546 069,60 €
	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 672.92 €
		Total	**545 032.08 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

-	139111	– Agence de l'eau	-236 579,37 €
-	13913	– Départements	17 527,76 €
-	139188	– Des tiers	218 687,01 €
		Total	**-364,60 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

-	021	– Virement de la section d'exploitation	-621 594,03 €
-	28031	– Frais d'études	169 580,88 €
-	2805	– Concess., Brevets, Lic., Marques	32 222,04 €
-	28128	– Autres terrains	1 619,89 €
-	28131	– Bâtiments	4 307,14 €
-	28135	– Insta géné., agenmts, aménagmts des constructions	-720 000,00 €
-	28138	– Autres constructions	12 404,21 €
-	28153	– Installations à caractère spécifique	10 047,86 €
-	28156	– Matériel spécifique d'exploitation	149 740,23 €
-	28158	– Autres	130 507,97 €
-	28172	– Agencements et aménagements de terrains	20 145,57 €
-	28173	– Constructions	115 981,92 €
-	28175	– Installations, matériel et outillage techniques	601 426,61 €
-	28178	– Autres immobilisations corporelles	54 512,21 €
-	28182	– Matériel de transport	6 535,59 €
-	28188	– Autres	26 850,37 €
-	1068	– Autres Réserves	5 346,94 €
		Total	**-364,60 €**

FINANCES – MODIFICATION AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE AEP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de rectifier l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget Annexe Eau Potable ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de 869 675.51 € au compte 001 (Recettes d'investissement) ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de 948 949.19 € au compte 002 (Recettes de Fonctionnement)

FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- ***Dépenses de Fonctionnement :***

- *023 – Virement à la section d'investissement*	*- 260 775.33 €*
- *6811 – Dot. amort. sur immo. Incorp.et corp.*	*+ 830 343.99 €*
- *6588 – Autres charges diverses de gestion courante*	*+ 15 774.30 €*
- *6815 – Dot. provisions pour risques et charges d'exploitation*	*+ 260 733.02 €*
- *6226 – Honoraires*	*+ 2 063.37 €*
Total	***+ 848 139.35 €***

- ***Recettes de Fonctionnement :***

- *747 – QP sub. d'invest. au résult. de l'ex.*	*- 21 104.13 €*
- *7815 – Reprises sur prov. pour risques et chg d'exploit*	*+ 867 180.11 €*
- *002 – Résultat d'exploitation reporté*	*+ 2 063.37 €*
Total	***+ 848 139.35 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ***Dépenses d'Investissement :***

- *139111 – Agence de l'eau*	*+ 10 634.82 €*
- *139118 – Autres*	*- 531 698.47 €*
- *13913 – Départements*	*+ 2 577.64 €*
- *139188 – Des tiers*	*+ 497 381.88 €*
Total	***- 21 104.13 €***

- ***Recettes d'investissement :***

- *021 – Virement à la section de fonctionnement*	*- 260 775.33 €*
- *28031 – Frais d'études*	*+ 52 153.30 €*
- *2805 – Concess. Brevets Lic. Logic.*	*+ 4 870.16 €*
- *28128 – Autres Terrains*	*+ 312.84 €*
- *28131 – Bâtiments*	*+ 142 361.88 €*
- *28153 – Installations à caractères spécifiques*	*+ 347.85 €*
- *28156 – Matériel Spécifique D'Exploitation*	*+ 6 364.64 €*
- *28157 – Agencts et aménagmts des mat. et outillage indus.*	*– 900 000.00 €*
- *28158 – Autres*	*+ 6 360.46 €*
- *28172 – Agencements et aménagements de terrains*	*+ 58 888.00 €*

- *28173 – Constructions* *+ 274 369.42 €*
- *28175 – Installations, matériel et outillage technique* *+ 1 107 932.66 €*
- *28178 – Autres immobilisations corporelles* *+ 75 985.40 €*
- *28183 – Matériel de bureau et matériel informatique* *+ 397.38 €*
- *1641 – Emprunts en euro* *- 590 672.79 €*

Total ***- 21 104.13 €***

FINANCES – MODIFICATION AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de rectifier l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget Annexe Assainissement ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de 61 416.40 € au compte 1068 (Recettes d'investissement) ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de 49 625.86 € au compte 001 (Dépenses d'investissement) ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de 469 914.16 € au compte 002 (Recettes de Fonctionnement).